

**Arrêté temporaire n° 25-AT-2522
Portant réglementation de la circulation**

Le Président du Conseil départemental de la Savoie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 30 juin 2025 relatif aux délégations de signature
Vu l'arrêté n°25-AT-2221 en date du 14/11/2025

CONSIDÉRANT que pour permettre de terminer les travaux suite aux périodes d'intempéries

A R R È T E

ARTICLE 1 :

Les dispositions de l'arrêté 25-AT-2221 du 14/11/2025, portant réglementation de la circulation D925 du PR 59+0600 au PR 60+0500 (BEAUFORT) situés hors agglomération, sont prorogées jusqu'au 19/12/2025.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à UGINE,

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

**L'Adjoint au Directeur de la Maison Technique du Département
Albertville-Ugine**

11 DEC. 2025

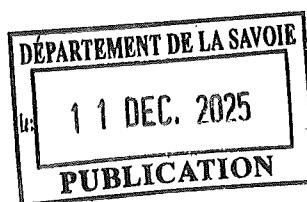
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

Signé par : Laurent CLARET

Date : 10/12/2025

Qualité : Chef de service routes Albertville
Ugine



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Arrêté temporaire n° 25-AT-2221
Portant réglementation de la circulation

Le Président du Conseil départemental de la Savoie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code de la voirie routière

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 30 juin 2025 relatif aux délégations de signature

Vu la demande de l'entreprise CITEM - contact@citem.fr

CONSIDÉRANT que des travaux (dernière tranche de sécurisation de falaises) rendent nécessaire de réglementer la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, sur la D925

A R R È T E

ARTICLE 1 :

À compter du 17/11/2025 et jusqu'au 12/12/2025, la circulation des véhicules est interdite à tous les véhicules (VL, PL), ainsi qu'aux cyclistes et piétons, sur la D925 du PR 59+0600 au PR 60+0500 (BEAUFORT) situés hors agglomération, sauf SERVICES, RIVERAINS, EDF HYDRO et leurs sous-traitants, durant les heures de chantier.

Passages autorisés : . du lundi au jeudi avant 8h, entre 12h et 13h, le soir après 17h,

. le vendredi avant 8h et après 13h,

. les week-ends.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par le demandeur : entreprise CITEM - 604 route du Verney - 73220 AITON : de part et d'autre, fermeture avec des barrières Heras.

La signalisation route barrée sera mise en place par le CRD de Beaufort - Route du Mont - 73270 BEAUFORT-SUR-DORON.

ARTICLE 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à UGINE,

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,
L'Adjoint au Directeur de la Maison Technique du Département
Albertville-Ugine

17 NOV. 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

Signé par : Laurent CLARET

Date : 14/11/2025

Qualifié : Chef de service routes Albertville
Ugine

